



PAR COURRIEL

Québec, le 20 juin 2022

Madame, Aude Tremblay
Directrice adjointe de la conservation et de la gestion des écosystèmes
Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques
aude.tremblay@environnement.gouv.qc.ca



INFORMER

Objet : Projet de désignation de réserve de biodiversité d'Anticosti – Questions complémentaires – DQ7



CONSULTER

Madame,

En référence au dossier présentement à l'étude, la commission chargée de l'examen du projet précité désire obtenir des renseignements complémentaires.



ENQUÊTER

Veuillez trouver, annexées à la présente, des questions dont nous souhaitons grandement recevoir les réponses d'ici le **22 juin 2022, 16h00** prochain compte tenu de l'échéancier dont dispose la commission pour ses travaux.

Afin de faciliter le suivi et le repérage de l'information, bien vouloir reprendre le libellé de chaque question avant d'y ajouter votre réponse.



AVISER

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à cette demande et vous prions d'agréer, Madame, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Anne-Marie Gagné
Coordonnatrice du secrétariat de la commission

p. j

1. Dans la réponse fournie à la question 3 du [DQ1.1](#), vous indiquez qu'à l'exception de l'ancien phare de la Pointe-Ouest, tous les autres phares sont situés sur les terres du domaine de l'État sous l'autorité du ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles (MERN).

La Municipalité de L'Île-d'Anticosti affirme, quant à elle, en [DB10](#), que les terrains où les phares sont situés sont tous la propriété de Travaux publics Canada. Cette affirmation est appuyée par les matrices d'évaluation municipale déposées en [DB10.3](#).

- a. Est-ce que les informations fournies par le ministère et celles fournies par la Municipalité sont contradictoires?
 - b. Est-ce que les terrains sur lesquels sont construits les phares sont des terrains du domaine de l'État ou des terrains appartenant au gouvernement fédéral?
 - c. Dans le contexte de l'attribution d'un statut permanent à la réserve de biodiversité d'Anticosti, quelles sont les implications de la propriété des terrains sur lesquels sont construits les phares? Dans le cas où ce sont des terrains du domaine de l'État? Dans le cas où ce sont des terrains fédéraux?
2. Lors de la consultation publique, vous avez indiqué à la commission que le gouvernement du Québec a annoncé un financement de 4,4 M\$ sur cinq ans pour la réserve de biodiversité d'Anticosti. Vous avez mentionné que ce financement est relié à une demande de mesures budgétaires ([Aude Tremblay, DT3, p. 49](#)).
 - a. Pouvez-vous détailler la demande de mesures budgétaires effectuée?
 - b. Pouvez-vous préciser ce que sont les mesures budgétaires dont il est question dans cette affirmation?
3. Vous avez mentionné en séance publique que des budgets d'immobilisation et différents postes budgétaires peuvent servir à la restauration, à l'acquisition de connaissances, etc. ([Dominic Boisjoly, DT3, p. 49 et 50](#)).
 - a. Comment fonctionnent les demandes de financement pour les budgets d'immobilisation spécifiques aux activités qui se dérouleraient dans la réserve de biodiversité d'Anticosti?
 - b. Pendant combien de temps ces budgets d'immobilisation pourraient-ils être disponibles pour le financement d'activités reliées à la réserve de biodiversité d'Anticosti?
 - c. Quels sont les différents postes budgétaires mentionnés en séance publique? Est-ce que d'autres activités que la restauration et l'acquisition de connaissances peuvent être financées par les budgets d'immobilisation et les différents postes budgétaires mentionnés?
 - d. Quelle serait la disponibilité de ces postes budgétaires à court, moyen et long terme pour le financement d'activités reliées à la réserve de biodiversité d'Anticosti?
4. Vous avez mentionné en séance publique que la fondation associée à la société de gestion obtiendrait son financement de sources publiques et privées ([Dominic Boisjoly, DT1, p. 24](#)). Vous indiquez également que son mandat serait la recherche de financement ainsi que la gestion de placements financiers par exemple ([DQ1.1, p. 1](#)). Veuillez préciser :
 - a. Est-ce que les deux sociétés (la fondation et la société de gestion) seraient constituées au même moment?
 - b. À quoi serviraient les montants recueillis?
 - c. Quelle serait la structure juridique de la fondation?
 - d. Est-ce que du personnel pour l'administration de la fondation est prévu et quelle serait la composition de cette équipe d'administration?

- e. Cette équipe administrative pourrait-elle plutôt relever de l'équipe de gestion de la société de gestion?
 - f. Quel serait le mécanisme de gestion de conflits entre la société de gestion et la fondation sur l'octroi des fonds en fonction des projets de la société de gestion?
5. Lors de la consultation publique, vous avez mentionné à la commission que le MELCC va consacrer ses énergies sur les aspects protection et conservation de la réserve de biodiversité d'Anticosti. Vous avez affirmé que les aspects de mise en valeur pour le volet scientifique se font par le biais des partenariats que le ministère a mis en place ([Aude Tremblay, DT2, p. 85](#)).
- a. Quels sont les partenariats que le ministère a mis en place pour les aspects de mise en valeur du volet scientifique ? Et pour les volets protection et conservation ? Pouvez-vous présenter et décrire les ententes de partenariat mises en place et les partenaires impliqués ?

Dans la présentation sur la gouvernance et la gestion, vous avez également indiqué que le MELCC a besoin d'aller chercher le soutien de certains partenaires ([Aude Tremblay, DT3, p. 41](#)) lesquels sont représentés dans une case pointillée dans le schéma de la gouvernance intérimaire ([DA3, p. 22PDF](#)). Ces partenaires pourraient aider le ministère à réfléchir sur certains aspects, notamment sur les aspects scientifiques. Vous définissiez alors les partenaires comme des parties prenantes sur le territoire ([Aude Tremblay, DT3, p. 41](#)).

- b. Qui sont les partenaires que le ministère a sollicités pour l'aider à réfléchir sur les différents aspects de la réserve de biodiversité d'Anticosti ? Quelles sont les ententes établies avec ces partenaires ?
- c. Pouvez-vous présenter les partenaires qui sont des parties prenantes sur le territoire ?